

Tarifs relatifs à l'arbitrage

Indemnités d'arbitrage

Les tarifs sont fixés en fonction du nombre d'équipes engagées sur le concours :

Equipes engagées	Tarifs
Jusqu'à 32	27 €
De 33 à 64	36 €
De 65 à 96	44 €
De 97 à 128	53 €
Au-delà de 128	56 €
Nocturnes et semi nocturnes	40 €
Responsables régionaux	62 €
Adjointes régionaux	40 €
Adjointes nationaux	(tarif arbitre départemental)
Qualification ou championnat 1 jour	44 €
Qualification ou championnat 1 jour 1/2	52 €
Qualification ou championnat 2 jours	80 €
Championnat ligue Aquitaine	85 €

Il faut ajouter à ces tarifs, les repas du midi et du soir pour les concours sur une journée et le repas du soir pour les concours en semi-nocturne.

Déplacement

L'indemnité kilométrique est fixée à **0,20 € à partir du premier kilomètre**.

Ces indemnités sont les mêmes :

Quelque soit le niveau de l'arbitre (Départemental, Ligue ou National)
Que ce soit un concours ordinaire, des éliminatoires ou des championnats.

La Commission d'arbitrage rappelle que les frais d'arbitrage ne doivent en aucun cas être retenus sur les indemnités à verser aux joueurs et sont à la charge des organisateurs.

La Commission d'Arbitrage

TARIFS POUR LA SAISON 2012

Licences

- 24 € pour les seniors**
- 10 € pour les juniors**
- 7 € pour les cadets, minimes et benjamins**
- 20 € duplicata senior, vétéran carte perdue**
- 10 € duplicata junior, cadet, minime, benjamin carte perdue**
- 5 € correction suite erreur du club**
- 5 € licence cassée toutes catégories**

Affiliation FFPJP (à régler à votre District)

Le montant est calculé sur le nombre de licenciés de l'année précédente

- 20 € pour les clubs de 1 à 20 licenciés**
- 30 € pour les clubs de 21 à 50 licenciés**
- 40 € pour les clubs de 51 à 100 licenciés**
- 50 € pour les clubs de plus de 101 licenciés**

Parution au calendrier départemental

- 5 € par concours départemental *à régler au district***
- 70 € par concours régionaux (encart 1/2 page) *à régler au CD24***
- 120 € par concours nationaux (encart page entière) *à régler au CD24***

L'affiliation et la redevance concours sont à régler au District dès réception de la facture

Mutations

- 20 € pour une mutation interne au Comité**
(6 € CD24/ 4 € district/ 10 € FFPJP)
- 40 € pour une mutation externe au Comité**
(12 € CD24/ 8 € district/ 20 € FFPJP)

Publicité dans le calendrier départemental

(à donner au CD24 avant le 10 décembre)

- 45 € 1/4 page**
- 70 € 1/2 page**
- 120 € page entière**

Divers

- 10 € le carnet de mutation**
- 2 € le carnet des règlements officiels**

Le recueil des textes officiels et le règlement sont disponibles sur le site de la Fédération www.petanque.fr